

**AFFAIRE N° 12** : modification des prix de cession de la zone artisanale de Chemin Finette I.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un certain nombre de parcelles de la zone artisanale de Chemin Finette I sont à nouveau disponibles, les attributaires initiaux ayant soit renoncé à s'installer dans cette zone, soit ne s'étant plus manifestés, malgré les lettres de relance de la Mairie.

La surface de terrains ainsi récupérée est actuellement de 3 600 m<sup>2</sup> soit 5 parcelles.

Dans le but de procéder à une nouvelle commercialisation de ces parcelles et de celles qui pourraient devenir disponibles par la suite, je vous propose de réactualiser les tarifs des baux à construction appliqués à cette zone, en tenant compte tout à la fois de l'inflation et du coût réel de la zone (travaux terminés), comme indiqué ci-dessous.

Je vous propose en outre, dans un souci d'uniformisation des modes de cession de parcelles destinées à accueillir des activités artisanales, d'étaler ces loyers sur 15 ans avec versement initial et différé d'un an suivant la signature des baux (similaire à zones artisanales de : Chemin Finette II, la Montagne, la Bretagne, Montgaillard).

	Coûts terrains (1978)	115 225
	Coûts aménagements (1982)	1 542 600
Surface aménagée : 24 000 m <sup>2</sup>	Total (1982)	1 699 363

Prix 1982, si application de loyers étalés sur 15 ans avec versement initial et différé d'un an					
Année	Versement à la signature (en 1 année)	m <sup>2</sup> /mois	5 premières années	5 années suivantes	5 dernières années
82	11,25	Différé 1 an	0,78	0,85	0,94

Actualisation à 84 (inflation : 8 % annuel)					
84	13,12	Différé 1 an	0,91	0,99	1,10

Je vous rappelle que le niveau des prix pratiqués est le résultat de la prise en compte à la fois du montant de chaque annuité de prêt à rembourser par la Commune pour l'investissement réalisé et d'un seuil de loyer acceptable pour les locataires.

Mr M. GERARD - Donne lecture de l'avis des Commissions :  
 \*Affaires Economiques : Favorable - \*Finances : Favorable -  
 Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Reçu à la Mairie  
le 02/04/1984

x x  
x x